



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
Ville de Montreuil

À afficher 7 octobre 2020 au 7 novembre 2020
en vertu des articles L. 2121-25, L. 2131-1 et R. 2121-11
du code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 septembre 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la question n°24	De la question n°24 à la n°30	De la question n°30 à la fin de la séance
Présents : 55	Présents : 54	Présents : 53
Absent(s) : 0	Absent(s) : 0	Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 0	Pouvoir(s) : 1	Pouvoir(s) : 2

L'an deux mille vingt le 30 septembre, à 19h00 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique salle des fêtes de l'Hôtel de ville sur convocation en date du 24 septembre 2020

Sont présents : M. ABDOLBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, M. BELTRAN, Mme BENSALD, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme CARLIER, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, M. CONSALVI, Mme CREACHCADEC, Mme DEFINEL, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, M. DI GALLO, Mme DOUCOURE, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme GUERIN, M. GUILLOT, Mme HEDHUIN, Mme HEUGAS, Mme HRISTACHE, M. JUMEAUX, Mme KA, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LANA, M. LE CHEQUER, Mme LE GOURRIEREC, M. LEGHMIZI, Mme LELEU, M. LEROY, Mme LORCA, M. MADAULE, Mme MAZE, M. MBARKI, Mme MENHOUDJ, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. MOLOSSI, M. PERREAU, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, M. SERNE, Mme SERRES, M. STERN, Mme TERNISIEN, M. TOME, M. VIGNERON, Mme YONIS.

Procuration(s) : Mme HRISTACHE à Mme ALPHONSE (à compter de la délibération n°24), M. BEDREDDINE à M. VIGNERON (à compter de la délibération n°30)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, M. Amin MBARKI a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 4 juillet 2020
LE CONSEIL MUNICIPAL

UNANIMITÉ

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2020 est approuvé.

VŒUX

1. Vœu du conseil municipal de Montreuil du 30 septembre 2020 relatif au maintien et développement du CHI André Grégoire

2. Vœu du conseil municipal de Montreuil du 30 septembre 2020 en soutien à la marche nationale des sans-papiers passant à Montreuil du 15 au 17 octobre 2020 sur proposition de P. Serne (Movico)

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20200930_1 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Amendements présentés par M. SERNE

1 ne participe pas au vote : Choukri YOUNIS

Amendement 1 : REJET (A la majorité par 53 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

Amendement 2 : REJET (A la majorité par 52 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Julien GUILLOT)

Amendement 3 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendement 4 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendement 5 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendement 6 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendement 7, sous amendé par M. SERNE : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendements présentés par la majorité

Amendement 1 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

Amendement 2 : ADOPTÉ (UNANIMITÉ (54))

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

54 voix pour

1 abstention(s) : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Adopte le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20200930_2 : Droit à la formation des élus : détermination des orientations de formation, fixation du montant global des crédits et répartition des crédits de formation entre les élus

7 amendements présentés par M. SERNE

Amendements votés en bloc : *REJET (A la majorité par 52 voix contre, 2 voix pour : Choukri YOUNIS, Pierre SERNE)*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
54 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les orientations de formation des élus selon les axes prioritaires suivants :

Formations spécifiques ou d'actualisation de connaissances et notamment :

- la responsabilité des élus et les pouvoirs du maire, les cérémonies officielles, la police municipale
- l'achat public (principes, écoresponsabilité, clauses sociales), les concessions, les finances locales et les ressources humaines
- l'urbanisme, le logement, l'environnement et le développement durable, les transports et la mobilité, les économies d'énergie
- la politique de la ville, l'intégration, la citoyenneté, la démocratisation de la décision
- la stratégie de communication des collectivités
- l'éducation, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les politiques culturelles et sportives ...
- l'intercommunalité

Formations liées à l'activité ou aux projets et notamment :

- gestions de projets
- gestion de crise
- gestions de conflit
- prise de parole en public, animation de réunion

Article 2 : Dit que les crédits relatifs aux dépenses de formation des élus seront déterminés annuellement au budget primitif, dans la limite de 7% du montant maximal des indemnités pouvant être versées chaque année aux membres du conseil municipal, en tenant compte des majorations attribuées.

Article 3 : Adopte la répartition des crédits de formation entre les différents groupes politiques au prorata de leurs effectifs en confiant à chaque président de groupe la responsabilité des crédits pour leur groupe et en autorisant les élus non-inscrits à décider d'un accord commun de mutualiser leur crédit individuel de formation.

Article 4 : Dit que l'exercice du droit à la formation peut être rendu impossible dans les cas suivants :

- Dépassement du crédit global fixé chaque année
- Organisme non agréé par le ministère de l'intérieur pour la formation des élus
- Non-transmission des justificatifs (nom de l'organisme, remboursement des frais de déplacement, ou d'hébergement).

Article 5 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer les demandes de formation des élus ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 6 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_3 : Moyens matériels et humains affectés au fonctionnement des groupes d'élus du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
54 voix pour
1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Décide d'affecter un espace de travail à chaque groupe d'élus.

Article 2 : Décide qu'un ordinateur sera mis à disposition de chaque élu qui en fera la demande pour la durée du mandat.

Article 3 : Fixe la répartition des crédits relatifs à la prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunication, comme suit :

- Part fixe plafonnée à 500 euros par groupe et par an
- Part variable plafonnée à 30 euros par élu et par an

Article 4 : Dit que les crédits relatifs à la prise en charge des dépenses de personnels mis à la disposition des groupes d'élus seront déterminés annuellement au budget primitif, dans la limite de 15 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal.

La répartition de ces crédits est effectuée proportionnellement aux effectifs de chaque groupe constitué.

Article 5 : Autorise le maire à affecter aux groupes politiques les crédits de fonctionnement votés au budget dans la limite du plafond susvisé.

Article 6 : Les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20200930_4 : Adhésion de la Ville à l'association « Club des territoires Un Plus Bio » et désignation du représentant du conseil municipal auprès de l'association

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville à l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 2 : Approuve les statuts de l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 3 : Approuve le versement d'un montant de 1598,71€ au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

Article 4 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant auprès de l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 5 : Prend acte de la candidature de Madame Danièle CREACHEADEC.

Article 6 : Désigne Madame Danièle CREACHEADEC en qualité de représentante au sein de l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 7 : En vertu de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Madame Danièle CREACHEADEC, en qualité de représentante du conseil municipal au sein de l'association « Club des territoires Un Plus Bio » avec effet immédiat.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville à l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_5 : Tour Altaïs - Approbation de l'avenant n°1 au bail

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve, la conclusion de l'avenant n°1 au bail avec la société Montreuil Altaïs dans le cadre du bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) de la Tour Altaïs.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant n°1 au bail, ainsi qu'à intervenir et prendre tous actes en découlant.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué à faire le nécessaire pour convenir avec le bailleur des modalités pratiques de la période de transition.

DEL20200930_6 : Acquisition par la Ville de Montreuil d'une bande de terrain sise 108 - 110 rue Émile Beaufilets correspondant à un alignement de voirie et classement desdites parcelles dans le domaine public communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville auprès de la copropriété du 52-54 rue de la Demi-Lune / 108-110 rue Émile Beaufilets des parcelles K 63p (34 m²) et K 65p (25 m²) sises 108-110 rue Émile Beaufilets à l'euro symbolique.

Article 2 : Classe ces parcelles dans le domaine public communal.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_7 : Abrogation de la délibération référencée DEL20190206_21 et cession au profit de la SCCV Montreuil d'Alembert du 258 rue de Paris cadastré section AZ n°56p

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour

2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS
1 abstention : Julien GUILLOT

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération du conseil municipal de Montreuil en date du 6 février 2019 référencée DEL20190206_21.

Article 2 : Autorise la cession du bien appartenant à la Ville de Montreuil correspondant à une partie du lot n°62 d'une superficie de 2 107 m² environ de la parcelle sise 258 rue de Paris cadastré section AZ n°56p au prix de 2 326 500 € hors taxe au profit de la SCCV Montreuil d'Alembert sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à sa charge.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou un représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente notamment l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_8 : Modification du représentant technique du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_31 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation des représentants au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Abroge l'article 2 de la délibération n°DEL20200624_31 du conseil municipal du 24 juin 2020 seulement en ce qu'il a désigné Mme Blandine Berthelot, comme représentante technique au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif ».

Article 2 : Procède au scrutin public à la désignation du représentant technique au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif ».

Article 3 : Prend acte de la candidature de :

– Sur proposition de Monsieur le maire, Mme la directrice de l'urbanisme et de l'habitat, en tant qu'agent territorial.

Article 4 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme la directrice de l'urbanisme et de l'habitat en tant qu'agent territorial au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif », avec effet immédiat.

Article 5 : Précise et confirme que Monsieur Stéphane BELTRAN a bien été désigné en tant que représentant du conseil municipal au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif », par l'effet de la délibération n°DEL20200624_31 du conseil municipal du 24 juin 2020.

DEL20200930_9 : Approbation de l'avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif au profit de la société « LE FIVE » relative au bâtiment dit « terrains bâchés » du centre sportif Arthur Ashe sis 156 rue de la Nouvelle France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Entérine la modification de l'échelonnement du montant de la redevance à verser dans le cadre du bail de la façon suivante :

- 50 000 € lors de la signature du bail,

- 50 000 € à l'ouverture du centre au public,

- 100 000 € un an après l'ouverture au public,
- 100 000 € deux ans après l'ouverture au public,
- 100 000 € trois ans après l'ouverture au public,
- 650 000 € quatre ans après l'ouverture au public,
- 650 000 € cinq ans après l'ouverture au public.

Article 2 : Prend acte de la substitution de bénéficiaire au profit de la société « BLOSSOM SPORT MONTREUIL ».

Article 3 : Approuve la conclusion d'un avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif au profit de la société « BLOSSOM SPORT MONTREUIL », prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020 et insérant la condition légitime de suspension de délai d'achèvement liée aux troubles et retards résultant d'infections endémiques ou pandémiques.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à la conclusion de l'avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif susvisé.

Article 5 : Dit que les dépenses résultant de la conclusion du bail seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 6 : Dit que les recettes résultant de la conclusion du bail seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_10 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre la ville de Montreuil et l'association sportive Montreuil Football Club

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens, annexée à la présente délibération, entre la ville et l'association Montreuil Football Club (MFC).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention avec l'association mentionnée à l'article 1 de la présente délibération, ainsi que leurs avenants relatifs n'engageant pas de ressources ou de droits supplémentaires de la part de la ville.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 58 000 euros à l'association Montreuil Football Club (MFC).

Article 4 : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_11 : Approbation de la convention annuelle entre la ville de Montreuil et l'Association Sportive de Tennis de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'association sportive de tennis de Montreuil pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au sein du centre sportif Arthur Ashe, pour la saison sportive 2020/2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_12 : Annulation des loyers des commerçants et de l'association utilisatrice du centre sportif Arthur Ashe (COVID-19).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : De valider l'annulation des loyers pour un montant de 5.745,75 €.

Article 2 : Dit que ces loyers ne seront pas titrés au budget de l'exercice 2020.

DEL20200930_13 : Rapport concernant l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont la ville de Montreuil a été bénéficiaire au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le rapport concernant l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont la ville de Montreuil a été bénéficiaire au titre de l'année 2019.

DEL20200930_14 : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) session 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue, pour les actions présentées par des associations et retenues dans le cadre de la 2^e session du Fonds d'initiatives associatives 2020, le versement des subventions détaillées en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou Monsieur Thomas METTEY, adjoint au maire en charge de la politique de la ville, à signer les actes à intervenir et à notifier aux associations concernées leurs subventions respectives, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_15 : Approbation de la convention de subvention relative à l'abondement d'un Fonds d'initiatives associatives accordées par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) au titre de la programmation contrat de ville 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), annexée à la présente délibération encadrant le versement de la subvention pour le projet « Fonds d'initiatives associatives 2020 », pour un montant total de 15 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la convention susvisée entre la ville et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), ainsi que tous documents nécessaires à l'attribution et au versement de la subvention par l' ANCT.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_16 : Attribution d'une subvention à l'association Root Cause

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à l'association ROOT CAUSE pour son projet de « Crate Garden » au centre de quartier Jean Lurçat, d'un montant de 4 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20200930_17 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à destination des collectivités libanaises en soutien à la crise humanitaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement à Cités Unies France (CUF) d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000€, dans le cadre du Fonds de solidarité Liban

Article 2 : Désigne Madame Halima MENHOUDJ, représentant du maire au sein de l'association, pour représenter la Ville au sein du comité des donateurs associé à toutes les étapes de la prise de décision sur les actions à mettre en œuvre

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_18 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets - Soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale - Edition 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association « Femmes solidaires » d'un montant de 2 500€, destinée à un projet d'agrandissement d'un atelier d'artisanat et de couture en Ethiopie,
- l'association « La main qui donne » d'un montant de 2 500€, destinée à un projet d'implantation d'un moulin à grains au Burkina Fasso.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement desdites subventions.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

DEL20200930_19 : Rétrocession de la tranche 2020 de la subvention AFD à l'association SEVES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la rétrocession de la tranche 2020 de 38 000 € à l'association SEVES pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement déposé auprès du SIAAP et de l'AFD.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions et les actes en découlant, à l'exception des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_20 : Approbation de la convention relative à l'accueil de volontaires internationaux en service civique

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature de la convention d'objectifs entre la ville, le syndicat Inter collectivités Méraguémou, le Centre national de promotion du volontariat, et France volontaires afin d'assurer la mise en œuvre du projet d'accueil de deux services civiques maliens qui ont obtenu le label du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20200930_21 : Attribution de la dernière tranche de la subvention d'investissement à l'association « Les Enchantières » pour la réalisation de son projet « l'atelier des femmes » élu au budget participatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 € à l'association « Les Enchantières » en soutien au projet « l'atelier des femmes ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

DEL20200930_22 : Approbation de la convention de partenariat entre l'association Bol d'Air et les Centres Municipaux de Santé de la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20200930_23 : Programme d'actions de Santé Publique 2020-2022 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé pour le financement de huit actions de santé publique dans le cadre du programme de « Prévention Promotion de la Santé » au titre de 2020-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé pour le financement de huit actions de santé publique dans le cadre du programme de « Prévention Promotion de la Santé » au titre de 2020-2022, permettant l'attribution à la Ville d'une subvention d'un montant de 179 100 euros (cent soixante dix neuf mille cent euros).

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'obtention et au versement de la subvention sollicitée.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_24 : Approbation de la convention relative à la mise en place des "colos apprenantes" dans le cadre des vacances apprenantes à intervenir entre le ministère de la santé et des solidarités, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de la ville et du logement et la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative à la mise en place des colos apprenantes dans le cadre des vacances apprenantes annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_25 : Approbation des conventions n°19-114J, n°19-188J, n°19-265PE et n° 19-307PE entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative au Fonds « Publics et territoires »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » n°19-114J, n°19-188J, n°19-265PE et n° 19-307PE relative au développement de projets dans nos accueils de loisirs maternels et élémentaires entre la Caf de la Seine-Saint-Denis et la Ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer les dites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_26 : Approbation de la convention n°19-202J et le contrat de prêt entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à une aide financière à l'investissement pour la création de l'accueil de loisirs Angela Davis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n° 19-202J et le contrat de prêt de l'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et de la Caisse d'Allocations Familiales à la création du groupe scolaire Angela Davis pour l'accueil de loisirs maternel et élémentaire.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_27 : Remises gracieuses pour des familles en difficulté

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remises gracieuses pour 14 familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant, proposées par la Ville .

Article 2 : Accepte le mandatement sur son budget 2020 de la somme de 10181,71€ correspondant aux différents titres émis à l'encontre de ces bénéficiaires.

Article 3 : Informe la trésorerie de cet avis favorable.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_28 : Approbation de la convention financière entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Montreuil dans le cadre du dispositif Cap'Transition

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention financière dans le cadre du dispositif Cap'Transition pour la période 2019-2020, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_29 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ 4-93)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation de quatre représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme-Djeneba Keïta
- Mme Loline Bertin
- M.Thomas Mettey
- Mme Méline Le Gourrierec

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne :

- Mme-Djeneba Keïta
- Mme Loline Bertin
- M.Thomas Mettey
- Mme Méline Le Gourrierec

représentants du conseil municipal au sein de la mission intercommunale pour l'emploi des jeunes, avec effet immédiat.

DEL20200930_30 : Renouvellement de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association "Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes" (MIEJ 4/93)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

3 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Michelle BONNEAU, Djeneba KEITA, Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4/93) ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4/93) ».

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_31 : Approbation de la convention de gestion partagée de la "Pépinière" du Parc des Hauteurs entre la Ville et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de gestion partagée de la « Pépinière » du Parc des Hauteurs entre la Ville de Montreuil et l'Établissement public territorial Est Ensemble.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération à l'exception des avenants relatifs à la modification du montant du projet.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20200930_32 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la Foncière Habitat et Humanisme d'un prêt de 130 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements (PLAI) sis 11 rue Désirée Charton.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

2 abstentions : Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 130 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°110091 constitué d'une ligne de Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEL20200930_33 : Acceptation d'une opération de réaménagement de 2 contrats de prêt intégrés à des contrats consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de 1001 VIES HABITAT (ex- « SA d'HLM Coopération et Famille ») garantis par la Ville (modifie les délibérations DEL2011_299 & DEL2011_300)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

2 abstentions : Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la (les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opportunité de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DEL20200930_34 : Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2019 du Fonds de dotation Montreuil Solidaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Prend acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes 2019 du fonds de dotation « Montreuil Solidaire ».

DEL20200930_35 : Création d'emplois saisonniers dans les centres de vacances d'Allevard et Saint-Bris-le-Vineux pour les séjours d'hiver 2020/2021, de printemps 2021 et les classes de neige 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 :

Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

Allevard

Pour le personnel technique

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération journalière brute en euros	Période
Cuisinier	1	92,65	Du 04/01/2021 au 31/03/2021
			Du 14/04/2021 au 30/04/2021

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second cuisine : du 04/01/2021 au 02/04/2021
- 1 poste d'aide de cuisine : du 04/01/2021 au 30/04/2021
- 1 poste d'aide lingère : du 04/01/2021 au 31/03/2021
- 1 poste Service / ménage : du 01/10/2020 au 31/08/2021
- 1 poste Service / ménage : du 01/12/2020 au 07/05/2021
- 6 postes Service / ménage : du 04/01/2021 au 16/04/2021
- 3 postes Service / ménage : du 04/01/2021 au 04/05/2021
- 1 poste de plongeur : du 04/01/2021 au 30/04/2021
- 1 factotum : du 16/11/2020 au 07/05/2021

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 329 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 81,28 € bruts pour les premiers et 92,65 € bruts pour les seconds, auquel s'ajoutent les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés. La rémunération se fera sur la même base.

Pour le personnel pédagogique

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération journalière brute en euros	Période
Responsable des activités	1	62,49	Du 01/10/2020 au 03/05/2021

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Séjours Classes de Neige hiver 2020/2021 (3 séjours de 14 jours)

- Séjour Classe de Neige 1 : du 06/01/2021 au 19/01/2021 : 153 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 2 : du 20/01/2021 au 02/02/2021 : 132 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 3 : du 03/03/2021 au 16/03/2021 : 150 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération journalière brute en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires (préparation, ferie, bilans)	Dates des séjours
Assistant sanitaire	3	54,81	45	janvier/février/mars 2021
Animateurs *	17	51,79	45	janvier/février/mars 2021

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Séjour Allevard – vacances hiver 2020/2021 : 12 jours – 120 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férie, bilans)
Adjoint direction pédagogique	1	54,81	20
Assistant sanitaire	2	44,49	15
Animateurs *	16	40,95	15
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	1	44,49	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Séjour Allevard – vacances printemps 2021 : 12 jours – 50 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férie, bilans)
Assistant sanitaire	1	44,49	15
Animateur *	7	40,95	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Saint-Bris-Le-Vineux

Séjour Saint-Bris - vacances printemps 2021 : 12 jours – 48 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férie, bilans)
Directeur	1	61,51	19
Adjoint de direction Econome	1	44,49	18
Adjoint de direction Pédagogique	1	44,49	18
Animateurs	7	40,95	17

Animateurs spécialisés (Poney, Assistant sanitaire)	2	44,49	17
Lingère	1	81,28	22
Cuisinier	1	92,65	17
Aide de cuisine	1	81,28	17
Personnel de service	6	81,28	17

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourront être renforcé pour la période.

Article 2 : Dit que les dépenses résultant de ces décisions seront imputées au budget de l'exercice concerné.:

DEL20200930_36 : Postes d'emplois fonctionnels au tableau des effectifs de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Confirme que 5 postes d'emplois fonctionnels sont créés au tableau des effectifs.

Article 2 : Précise que ces créations concernent un poste de Directeur-riche Général-e des Services et 4 postes de Directeur-riche Général-e Adjoint-e.

DEL20200930_37 : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

54 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Crée les postes suivants au tableau des effectifs : (+98 postes)

- création d'un poste d'administrateur hors classe
- création de 8 postes d'attaché principal
- création de 4 postes d'attaché
- création de 2 postes de rédacteur
- création de 14 postes d'adjoint administratif principal 1e classe
- création de 6 postes d'adjoint administratif principal 2e classe
- création d'un poste d'adjoint administratif
- création d'un poste d'ingénieur principal
- création de 14 postes d'adjoint technique principal 1e classe
- création de 23 postes d'adjoint technique principal 2e classe
- création de 3 postes d'agent de maîtrise principal
- création de 3 postes d'ASEM principal 1e classe
- création de 5 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- création d'un poste de médecin territorial 2e classe

- création de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1e classe
- création d'un poste d'animateur principal 1e classe
- création de 4 postes d'adjoint d'animation principal 1e classe
- création de 4 postes d'adjoint d'animation principal 2e classe
- création d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet (temps de travail : 9h45 hebdomadaires)
- création d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet (temps de travail : 24 heures mensuels)
- création d'un poste de pédiatre à temps non complet (temps de travail : 25 heures hebdomadaires)

Article 2 : Supprime les postes au tableau des effectifs tels que présentés dans l'annexe.

Article 3 : Précise que les suppressions de postes des professionnels de santé concernent un poste psychologue de crèche à temps non complet 10 heures hebdomadaires (référence délibération DEL20141218_55 du Conseil Municipal du 18 décembre 2014) et un poste pédiatre à temps complet (référence délibération DEL20191211_80 du Conseil Municipal du 11 décembre 2019).

Article 4 : Précise que le poste d'attaché principal faisant fonction de directeur mutualisé Communication / Développement Culturel est supprimé (référence délibération DEL20181003_55 du Conseil Municipal du 03 octobre 2018).

Article 5 : Précise que 6 postes d'attaché sont supprimés et concernent les fonctions de directeur de la Communication, directeur du Développement Culturel, responsable du service Emploi-Insertion, directeur-adjoint de la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers, collaborateur du DGS, responsable du Service Administratif et Financier de la Direction Urbanisme Habitat, chargé de mission urbaniste à la Direction Urbanisme Habitat et chargé de mission Formation au service Administration de la DGA DPEBTP,

Article 6 : Précise que le poste d'ingénieur faisant fonction de responsable du Centre Technique Municipal à la direction des Bâtiments est supprimé (référence délibération DEL20170201_29 du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017).

Article 7 : Précise que les huit postes d'attaché principal créés concernent les fonctions de directeur de la Communication, directeur du Développement Culturel, responsable du service Emploi-Insertion, directeur-adjoint de la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers, collaborateur du DGS, responsable du Service Administratif et Financier de la Direction Urbanisme Habitat, chargé de mission urbaniste à la Direction Urbanisme Habitat et chargé de mission Formation au service Administration de la DGA DPEBTP.

Article 8 : Précise que les quatre postes d'attaché créés concernent les fonctions de chargé de mission Budget à la direction des Finances et de la Commande Publique, de juriste au service Immobilier et Patrimoine de la direction Urbanisme et Habitat, de chargé de la commission de régulation à la direction Communication et de responsable administratif des APAL et théâtre des roches à la direction du Développement Culturel.

Article 9 : Précise que le poste d'ingénieur principal créé concerne la fonction de responsable du Centre Technique Municipal à la direction des Bâtiments.

Article 10 : Précise que le poste de médecin territorial 2e classe créé concerne la fonction de médecin de prévention à la direction des Ressources Humaines.

Article 11 : Dit qu'au regard des spécificités et de l'expertise des métiers, les postes créés de professionnels de santé dans cette délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 12 : Dit qu'au regard des spécificités et de l'expertise des métiers de catégorie A, les postes de catégorie A susvisés aux articles 7, 8 et 9 et créés dans cette délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DEL20200930_38 : Modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Complète la délibération DEL 20200704_39 du conseil municipal en date du 4 juillet 2020 relative aux modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Article 2 : Instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents.es particulièrement mobilisés.es pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :

Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires ou contractuels au titre des articles 3 à 3-3 et 38 de la loi du 26 janvier 1984) ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail pendant le pic de la crise sanitaire.

Article 3 : Attribue un forfait journalier de 28 euros aux agents.es, versé au prorata du nombre des jours de présence sur le terrain pour exercer les fonctions prévues dans le plan de continuité de l'activité, à la demande de leur hiérarchie ou pour exercer des missions de solidarités à l'égard des Montreuillois, jusqu'au 10 mai 2020 inclus.

Article 4 : Complète le versement ayant eu lieu au mois de septembre au regard des nouvelles modalités de calcul visées à l'article 3.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire à fixer par arrêté le montant individuel perçu par chaque agent au titre du complément de prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 6 : Inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

DEC2020_282	Relations internationales	Sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en réponse à l'appel à projet jeunesse IV pour le projet d'accueil de volontaires en service civique dans le cadre de la coopération Montreuil-Yélimané	28/02/20
DEC2020_283	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 mai 2020 - Concession n°78587	20/05/20
DEC2020_284	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 mai 2020 - Concession n°78588	22/05/20
DEC2020_285	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mai 2020 - Concession n°78589	26/05/20
DEC2020_286	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mai 2020 - Concession n°78590	26/05/20
DEC2020_287	Sports	Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public au profit de la société « LASA SPORTS ET JEUX »-Boutique Pro Shop Sport, sise 156 rue de la nouvelle France	10/07/20
DEC2020_288	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 mai 2020 - Concession n°78591	27/05/20
DEC2020_289	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 mai 2020 - Concession n°78592	17/06/20
DEC2020_290	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 mai 2020 - Concession n°78593	17/06/20
DEC2020_291	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2020- Concession n° 78594	17/06/20
DEC2020_292	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 novembre 2014- Concession n° 78595	17/06/20
DEC2020_293	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2015- Concession n° 78596	17/06/20
DEC2020_294	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 janvier 2015- Concession n° 78597	17/06/20
DEC2020_295	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2015- Concession n° 78598	17/06/20
DEC2020_296	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2019- Concession n° 78599	17/06/20
DEC2020_297	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2020- Concession n° 78600	17/06/20
DEC2020_298	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 février 2018- Concession n° 78601	17/06/20
DEC2020_299	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 février 2019- Concession n° 78602	17/06/20
DEC2020_300	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er avril 2015- Concession n° 78603	17/06/20
DEC2020_301	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2010- Concession n° 78604	17/06/20
DEC2020_302	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2010- Concession n° 78605	17/06/20

DEC2020_303	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er avril 2019- Concession n° 78606	17/06/20
DEC2020_304	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2020- Concession n° 78607	17/06/20
DEC2020_305	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juin 2020 - Concession n°78608	17/06/20
DEC2020_306	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juin 2020 - Concession n°78609	17/06/20
DEC2020_307	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juin 2020 - Concession n°78610	17/06/20
DEC2020_308	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 juin 2020 - Concession n°78611	17/06/20
DEC2020_309	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2015- Concession n° 78612	17/06/20
DEC2020_310	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 mars 2020- Concession n° 78613	17/06/20
DEC2020_311	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 avril 2018- Concession n° 78614	17/06/20
DEC2020_312	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 décembre 2019- Concession n° 78616	17/06/20
DEC2020_313	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2015- Concession n° 78617	17/06/20
DEC2020_314	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juillet 2019- Concession n° 78618	17/06/20
DEC2020_315	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 juin 2020 - Concession n°78619	17/06/20
DEC2020_316	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juillet 2023- Concession n° 78620	17/06/20
DEC2020_317	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2018- Concession n° 78621	17/06/20
DEC2020_318	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mars 2016- Concession n° 78622	17/06/20
DEC2020_319	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2017- Concession n° 78623	17/06/20
DEC2020_320	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 juin 2020 - Concession n°78624	17/06/20
DEC2020_321	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2018- Concession n° 78625	17/06/20
DEC2020_322	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 juin 2020 - Concession n°78626	17/06/20
DEC2020_323	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 avril 2020- Concession n° 78627	17/06/20
DEC2020_324	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2019- Concession n° 78628	17/06/20
DEC2020_325	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 juin 2020 - Concession n°78629	17/06/20
DEC2020_326	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 juin 2020 - Concession n°78630	17/06/20
DEC2020_327	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juin 2020 - Concession n°78631	17/06/20
DEC2020_328	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juillet 2019- Concession n° 78632	17/06/20
DEC2020_329	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2015- Concession n° 78633	17/06/20

DEC2020_330	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 juillet 2015- Concession n° 78634	17/06/20
DEC2020_331	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2015- Concession n° 78635	17/06/20
DEC2020_332	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 avril 2020- Concession n° 78636	17/06/20
DEC2020_333	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 novembre 2015- Concession n° 78637	17/06/20
DEC2020_334	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 octobre 2018- Concession n° 78638	17/06/20
DEC2020_335	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2015- Concession n° 78639	17/06/20
DEC2020_336	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2015- Concession n° 78640	17/06/20
DEC2020_337	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 20 mai 2020 - Concession n°78641	17/06/20
DEC2020_338	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 juin 2020 - Concession n°78642	17/06/20
DEC2020_339	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 décembre 2019- Concession n° 78643	17/06/20
DEC2020_340	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2020- Concession n° 78644	17/06/20
DEC2020_341	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2020- Concession n° 78645	17/06/20
DEC2020_342	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 juin 2020 - Concession n°78646	17/06/20
DEC2020_343	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mai 2020- Concession n° 78647	17/06/20
DEC2020_344	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2018- Concession n° 78648	19/06/20
DEC2020_345	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 juin 2020 - Concession n°78649	22/06/20
DEC2020_346	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 juin 2020 - Concession n°78650	22/06/20
DEC2020_347	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2019- Concession n° 78651	22/06/20
DEC2020_348	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 février 2020- Concession n° 78652	22/06/20
DEC2020_349	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2017- Concession n° 78653	22/06/20
DEC2020_350	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2020- Concession n° 78654	22/06/20
DEC2020_351	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 avril 2020- Concession n° 78655	22/06/20
DEC2020_352	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation précaire à titre humanitaire consentie par la ville de Montreuil à Monsieur et Madame BOUABOUB pour un logement sis 54, rue Cuvier à Montreuil	26/06/20
DEC2020_353	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2016- Concession n° 78615	17/06/20
DEC2020_354	SACOP	Acceptation de la modification n° 5 au LOT 1 (étude urbaine stratégique) du marché 201717DHU : Etude de stratégie urbaine et mission d'assistance à la mise en œuvre de la concertation avec les habitants dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU LA NOUE MALASSIS MONTREUIL BAGNOLET	25/06/20

DEC2020_355	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au LOT2 (Mission d'assistance à la mise en œuvre de la concertation avec les habitants) du marché 201717DHU : Etude de stratégie urbaine et mission d'assistance à la mise en œuvre de la concertation avec les habitants dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU LA NOUE MALASSIS MONTREUIL BAGNOLET	25/06/20
DEC2020_356	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché 2018005 relatif aux diagnostics amiante et diagnostics techniques avant travaux	30/06/20
DEC2020_357	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 1 : remise à niveau du marché 201717DRH50S1 de prestations de formation cadres C	01/07/20
DEC2020_358	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 2 : consolidation des acquis du marché 201717DRH50S2 de prestations de formation cadres C	01/07/20
DEC2020_359	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 1 du marché de missions CSPS n° 201616DEP173S1, pour les espèces publics	01/07/20
DEC2020_360	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 2 du marché de missions CSPS n° 201616DEP173S2, pour les bâtiments municipaux	01/07/20
DEC2020_361	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au lot 1 (Protection des personnes et gardiennage sur les manifestations et événements) du marché 201616DTP105S1 : Protection des personnes et gardiennage ponctuel des ensembles immobiliers et chantiers de la Ville de Montreuil	20/07/20
DEC2020_362	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 2 Gardiennage des sites) du marché 201616DTP105S2 : Protection des personnes et gardiennage ponctuel des ensembles immobiliers et chantiers de la Ville de Montreuil	20/07/20
DEC2020_363	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au lot 3 (rondes e surveillance des lieux publics) du marché 201616DTP105S3 : Protection des personnes et gardiennage ponctuel des ensembles immobiliers et chantiers de la Ville de Montreuil	20/07/20
DEC2020_364	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché n° 201616DEPE125F d'acquisition de cartes carburants	22/07/20
DEC2020_365	SACOP	Attribution du marché négocié n° 2020SMNEG7 Animations de visites des murs à pêches	24/06/20
DEC2020_366	SACOP	Attribution du marché négocié n° 2020SMNEG8 mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un nouveau système d'information géographique (SIG)	20/07/20
DEC2020_367	SACOP	Attribution du marché négocié n° 2020SMNEG9 Prestation de soutien managérial post COVID19	20/07/20
DEC2020_368	SACOP	Attribution du marché négocié n°2020SMNEG10 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés d'assurances	09/07/20
DEC2020_369	Citoyenneté	Renouvellement annuel de l'adhésion à l'association Réseau des Villes Correspondants de nuit	10/07/20
DEC2020_370	Citoyenneté	Renouvellement annuel de l'adhésion à l'association France Médiation	10/07/20
DEC2020_371	Citoyenneté	Renouvellement annuel de l'adhésion à l'association Inter-Réseau des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU)	10/07/20
DEC2020_372	Citoyenneté	Renouvellement annuel de l'adhésion à l'association Profession Banlieue	10/07/20
DEC2020_373	Urbanisme	Acceptation de la convention de bail rural consentie par la ville de Montreuil et par le Département de Seine-Saint-Denis à la SAS Murs à Fleurs pour des terrains sis à l'angle des rues des Jardins Dufour et de Saint Antoine à Montreuil	24/04/20
DEC2020_374	Urbanisme	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Monsieur Ren Ya He pour la mise à disposition d'un logement sis 35, rue Victor Hugo à Montreuil	24/07/20
DEC2020_375	Relations	Renouvellement de l'adhésion à l'association Cités Unies France (CUF)	02/07/20

	internationales		
DEC2020_376	Relations internationales	Renouvellement de l'adhésion à l'association F3E	02/07/20
DEC2020_377	Relations internationales	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP)	02/07/20
DEC2020_378	Secrétariat Général	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires d'Île-de-France (AMIF)	07/08/20
DEC2020_379	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2020-2021	29/07/20
DEC2020_380	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives locales et organismes publics pour la saison sportive 2020-2021	29/07/20
DEC2020_381	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2015- Concession n° 78656	22/06/20
DEC2020_382	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 juin 2020 - Concession n°78657	25/06/20
DEC2020_383	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 août 2021- Concession n° 78658	26/06/20
DEC2020_384	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1 février 2020- Concession n° 78659	26/06/20
DEC2020_385	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2020- Concession n° 78660	27/06/20
DEC2020_386	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 septembre 2018- Concession n° 78661	29/06/20
DEC2020_387	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2020- Concession n° 78662	02/07/20
DEC2020_388	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2019- Concession n° 78663	02/07/20
DEC2020_389	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 avril 2019- Concession n° 78664	04/07/20
DEC2020_390	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2020 - Concession n°78665	02/07/20
DEC2020_391	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2020 - Concession n°78666	02/07/20
DEC2020_392	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 septembre 2020- Concession n° 78667	02/07/20
DEC2020_393	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2020 - Concession n°78668	02/07/20
DEC2020_394	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 juillet 2017- Concession n° 78669	02/07/20
DEC2020_395	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2018- Concession n° 78670	02/07/20
DEC2020_396	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2019- Concession n° 78671	02/07/20
DEC2020_397	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2015- Concession n° 78672	02/07/20
DEC2020_398	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juillet 2020 - Concession n°78673	03/07/20
DEC2020_399	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juillet 2020 - Concession n°78674	03/07/20
DEC2020_400	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 juillet 2020 - Concession n°78675	04/07/20
DEC2020_401	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 juillet 2020 -	06/07/20

		Concession n°78676	
DEC2020_402	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 juillet 2020 - Concession n°78677	06/07/20
DEC2020_403	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 juillet 2020 - Concession n°78678	09/07/20
DEC2020_404	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2020- Concession n° 78679	09/07/20
DEC2020_405	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 juillet 2020 - Concession n°78680	11/07/20
DEC2020_406	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 juillet 2020 - Concession n°78681	11/07/20
DEC2020_407	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 février 2018- Concession n° 78682	13/07/20
DEC2020_408	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mai 2018- Concession n° 78683	12/07/20
DEC2020_409	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2018- Concession n° 78684	12/07/20
DEC2020_410	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2015- Concession n° 78685	12/07/20
DEC2020_411	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2018- Concession n° 78686	12/07/20
DEC2020_412	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 septembre 2015- Concession n° 78687	12/07/20
DEC2020_413	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 janvier 2018- Concession n° 78688	12/07/20
DEC2020_414	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juillet 2020- Concession n° 78689	13/07/20
DEC2020_415	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 juillet 2020 - Concession n°78690	15/07/20
DEC2020_416	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1 septembre 2019- Concession n° 78691	15/07/20
DEC2020_417	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 juillet 2020 - Concession n°78692	16/07/20
DEC2020_418	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2020- Concession n° 78693	16/07/20
DEC2020_419	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 septembre 2018- Concession n° 78694	16/07/20
DEC2020_420	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 janvier 2017- Concession n° 78695	16/07/20
DEC2020_421	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 août 2019- Concession n° 78696	16/07/20
DEC2020_422	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 septembre 2019- Concession n° 78697	16/07/20
DEC2020_423	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 juillet 2020 - Concession n°78698	20/07/20
DEC2020_424	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2019- Concession n° 78699	18/07/20
DEC2020_425	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 avril 2020- Concession n° 78700	18/07/20
DEC2020_426	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 janvier 2015- Concession n° 78701	21/07/20
DEC2020_427	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2018- Concession n° 78702	21/07/20

DEC2020_428	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 août 2017- Concession n° 78703	22/07/20
DEC2020_429	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 février 2020- Concession n° 78704	22/07/20
DEC2020_430	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 avril 2015- Concession n° 78705	22/07/20
DEC2020_431	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2019- Concession n° 78706	22/07/20
DEC2020_432	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 avril 2020- Concession n° 78707	22/07/20
DEC2020_433	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2015- Concession n° 78708	22/07/20
DEC2020_434	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 juin 2020- Concession n° 78709	22/07/20
DEC2020_435	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juin 2020- Concession n° 78710	22/07/20
DEC2020_436	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mai 2020- Concession n° 78711	22/07/20
DEC2020_437	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 février 2020- Concession n° 78712	22/07/20
DEC2020_438	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juin 2021- Concession n° 78713	23/07/20
DEC2020_439	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2020- Concession n° 78714	23/07/20
DEC2020_440	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2010- Concession n° 78715	23/07/20
DEC2020_441	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mars 2017- Concession n° 78716	23/07/20
DEC2020_442	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 septembre 2019- Concession n° 78717	28/07/20
DEC2020_443	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 avril 2015- Concession n° 78718	28/07/20
DEC2020_444	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2016- Concession n° 78719	28/07/20
DEC2020_445	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2020- Concession n° 78720	28/07/20
DEC2020_446	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 septembre 2022- Concession n° 78721	29/07/20
DEC2020_447	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juillet 2020 – Concession n°78722	30/07/20
DEC2020_448	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juillet 2020 – Concession n°78723	30/07/20
DEC2020_449	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mai 2020- Concession n° 78724	30/07/20
DEC2020_450	Finances	Réalisation auprès de LA BANQUE POSTALE (LBP) d'un prêt long terme d'un montant de 8 000 000 euros destiné à financer le programme d'investissement 2020 de la ville	09/09/20
DEC2020_451	Urbanisme	Acceptation de la convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à la SAS Acacia Aménagement pour des terrains sis rue de la Montagne Pierreuse et rue de l'Acacia à Montreuil	01/09/20
DEC2020_452	Urbanisme	Acceptation de l'avenant au bail relatif au transfert du bail portant sur un logement sis 32 avenue de la résistance à Montreuil au profit de Monsieur Laurent BILAVARN, suite au décès de sa mère Madame	28/08/20

		Jacqueline BILAVARN	
DEC2020_453	Relations internationales	Sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères MEAE dans le cadre de l'appel à projets franco – palestinien 2019 /2021 deuxième tranche	29/08/20
DEC2020_454	Finances	Autorisation permanente de poursuite accordée au trésorier municipal de Montreuil	07/09/20
DEC2020_455	Finances	Attribution d'aides financières exceptionnelles aux familles (liste supplémentaire)	07/09/20
DEC2020_456	Finances	Clôture de la régie de recette du centre sportif Arthur Ashe	16/09/20
DEC2020_457	Finances	Création d'une régie de recette du centre sportif Arthur Ashe	16/09/20
DEC2020_458	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché 202616DEPE142S : Maintenance préventive et curative, la réparation et le remplacement des bornes automatiques et semi-automatique de la Ville de Montreuil	12/08/20
DEC2020_459	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2019S00089 : Maintenance préventive curative, réparation et le remplacement des systèmes de contrôles d'accès, d'alarmes anti-intrusion et de vidéoprotection de la Ville de Montreuil.	12/08/20
DEC2020_460	SACOP	Acceptation de la modification n°1 au marché 201616BAT136S : Mission d'AMO pour le diagnostic technique, l'étude de faisabilité, le montage du programme et attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération « Guy Mocquet (Réhabilitation et extension d'une école maternelle et d'un centre de loisirs)	10/08/20
DEC2020_461	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2016BAT134S : Prestation de nettoyage, de débarras et de manutention, inhérentes à la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux de la ville de Montreuil	27/08/20
DEC2020_462	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au marché n° 2017DEP21S :Fourniture, pose et application de signalisation horizontale et mise en place de signalisation verticale	04/09/20
DEC2020_463	SACOP	Acceptation de la modification n°3 au marché n° 2017DEP21S :Fourniture, pose et application de signalisation horizontale et mise en place de signalisation verticale	04/09/20
DEC2020_464	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2019S00038 : Mission d'étude et d'accompagnement pour le relogement de membres de la communauté tzigane dans les secteurs des murs à pêches et des ruffins	01/09/20
DEC2020_465	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 201800014 : Mission d'AMO pour l'étude de programmation dans le cadre de l'opération « Place du marché des Ruffins » - requalification de la place et programmations détaillée de la salle polyvalente	10/08/20
DEC2020_466	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2019S00013 :Prestations de maintenance et d'assistance technique de logiciels pour les centres sociaux et les relais d'assistantes maternelles de la Ville de Montreuil	31/08/20
DEC2020_467	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juin 2020 – Concession n° 78725	31/07/20
DEC2020_468	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 27 juillet 2020 – Concession n°78726	01/08/20
DEC2020_469	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2019 – Concession n° 78727	03/08/20
DEC2020_470	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2015 – Concession n° 78728	03/08/20
DEC2020_471	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2014 – Concession n° 78729	04/08/20
DEC2020_472	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre	04/08/20

		2024 – Concession n° 78730	
DEC2020_473	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 août 2020 – Concession n°78731	05/08/20
DEC2020_474	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2015 – Concession n° 78732	06/08/20
DEC2020_475	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 mai 2015 – Concession n° 78733	06/08/20
DEC2020_476	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2014 – Concession n° 78734	08/08/20
DEC2020_477	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 août 2020 – Concession n°78735	10/08/20
DEC2020_478	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 avril 2020 – Concession n° 78736	10/08/20
DEC2020_479	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juin 2020 – Concession n° 78737	10/08/20
DEC2020_480	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2020 – Concession n° 78738	10/08/20
DEC2020_481	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 8 août 2020 – Concession n°78739	08/08/20
DEC2020_482	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 février 2020 – Concession n° 78740	12/08/20
DEC2020_483	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2011 – Concession n° 78741	13/08/20
DEC2020_484	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mai 2019 – Concession n° 78742	14/08/20
DEC2020_485	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 mars 2021 – Concession n° 78743	14/08/20
DEC2020_486	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 août 2020 – Concession n°78744	14/08/20
DEC2020_487	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2018 – Concession n° 78745	14/08/20
DEC2020_488	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 août 2020 – Concession n°78746	20/08/20
DEC2020_489	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2020 – Concession n° 78747	20/08/20
DEC2020_490	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 octobre 2018 – Concession n° 78748	31/08/20
DEC2020_491	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2019 – Concession n° 78749	31/08/20
DEC2020_492	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 septembre 2021 – Concession n° 78750	31/08/20
DEC2020_493	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2020 – Concession n° 78751	31/08/20
DEC2020_494	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mai 2020 – Concession n° 78752	31/08/20
DEC2020_495	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 août 2020 – Concession n°78753	31/08/20
DEC2020_496	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juillet 2020 – Concession n° 78754	31/08/20
DEC2020_497	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mai 2020 – Concession n° 78755	31/08/20
DEC2020_498	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 août 2020 – Concession n°78756	31/08/20

DEC2020_499	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2015 – Concession n° 78757	31/08/20
DEC2020_500	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 août 2020 – Concession n°78758	31/08/20
DEC2020_501	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2020 – Concession n° 78759	31/08/20
DEC2020_502	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 septembre 2020 – Concession n° 78760	31/08/20
DEC2020_503	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2019 – Concession n° 78761	31/08/20
DEC2020_504	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 août 2020 – Concession n° 78762	31/08/20
DEC2020_505	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2019 – Concession n° 78763	31/08/20
DEC2020_506	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 février 2020 – Concession n° 78764	31/08/20
DEC2020_507	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 mai 2020 – Concession n°78765	31/08/20
DEC2020_508	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 décembre 2018 – Concession n° 78766	31/08/20
DEC2020_509	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2020 – Concession n° 78767	31/08/20
DEC2020_510	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2018 – Concession n° 78768	31/08/20
DEC2020_511	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 septembre 2018 – Concession n° 78769	31/08/20
DEC2020_512	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2019 – Concession n° 78770	31/08/20
DEC2020_513	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 août 2020 – Concession n° 78771	31/08/20
DEC2020_514	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juillet 2015 – Concession n° 78772	01/09/20
DEC2020_515	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2019 – Concession n° 78773	01/09/20
DEC2020_516	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 août 2020 – Concession n° 78774	01/09/20
DEC2020_517	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2018 – Concession n° 78775	02/09/20
DEC2020_518	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juillet 2020 – Concession n° 78776	03/09/20
DEC2020_519	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2018 – Concession n° 78777	03/09/20
DEC2020_520	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 septembre 2020 – Concession n°78778	04/09/20
DEC2020_521	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 septembre 2020 – Concession n°78779	04/09/20
DEC2020_522	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 septembre 2019 – Concession n° 78780	04/09/20
DEC2020_523	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2015 – Concession n° 78781	04/09/20
DEC2020_524	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 septembre 2020 – Concession n°78782	05/09/20
DEC2020_525	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2019 – Concession n° 78783	07/09/20

DEC2020_526	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 septembre 2020 – Concession n°78784	08/09/20
DEC2020_527	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2015 – Concession n° 78785	08/09/20
DEC2020_528	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2018 – Concession n° 78786	08/09/20
DEC2020_529	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mars 2015 – Concession n° 78787	08/09/20
DEC2020_530	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2021 – Concession n° 78788	09/09/20
DEC2020_531	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2019 – Concession n° 78789	09/09/20
DEC2020_532	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 septembre 2020 – Concession n° 78790	10/09/20
DEC2020_533	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 septembre 2020 – Concession n° 78791	10/09/20
DEC2020_534	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 septembre 2020 – Concession n° 78792	10/09/20
DEC2020_535	SACOP	Acceptation de la modification N° au marché 201616DSIIN181S : refonte des outils de gestion des services techniques	01/09/20
DEC2020_536	SACOP	Attribution du lot n° 1 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF - du marché de prestations d'accompagnement de type « coaching » à destination des encadrants de la ville de Montreuil – marché 2020S04473	03/08/20

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h55.

Fait à Montreuil, le

7 OCT. 2020



Pour le maire, par délégation
La directrice générale adjointe,
Véronique TARTIE-LOMBARD